



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

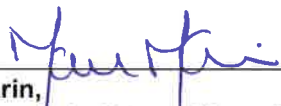
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 90-256**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le mardi 2 avril 2024 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 25, rue des Chênes, lots 4 248 012, 4 248 014, 4 250 067, 4 250 068, 4 250 069.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour implanter une nouvelle maison ayant une marge de recul avant de 12,6 m alors que selon la grille des spécifications n° 99F5485-G-8, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, la marge de recul avant minimale en zone Rv-6 est de 13,7 m pour les terrains non riverains.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 2 avril 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 13 mars 2024



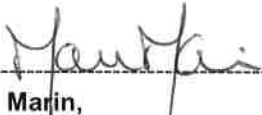
Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-quatre.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier